
Communiqué de la FNEC FP-FO

Etats généraux de la sécurité à l'école ou satisfaction des revendications ?

Depuis des semaines, la FNEC FP-FO n'a de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur la nécessité de mettre un terme à la RGPP et aux suppressions d'emplois dans la Fonction publique et plus particulièrement au ministère de l'Education nationale.

La situation devient intenable pour les personnels, les élèves et leurs parents, la dégradation des conditions de travail sans précédent. La perte de 50 000 postes de personnel de surveillance depuis 2002 conduit à la multiplication de situations de tensions dramatiques dans les établissements scolaires. Dans de nombreux établissements la situation devient de plus en plus incontrôlable.

Le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer l'organisation d' « états généraux sur la sécurité à l'école », les 7 et 8 avril prochain.

Pour la FNEC FP-FO, la lutte contre la violence à l'école passe par un moratoire immédiat des suppressions de postes pour la rentrée prochaine et l'ouverture de négociation sur les conditions d'encadrement des élèves pendant et entre les heures de cours.

Le taux d'accidents du travail dûs aux agressions explose sur 7 ans : ils représentaient 2 % du total en 2003, 7 % en 2007 et 14 % en 2008.

Pour la FNEC FP-FO, l'heure n'est pas au débat mais à l'action notamment par l'utilisation des outils existants.

Le statut prévoit qu'une enquête du CHS soit menée pour chaque accident du travail. Il faut l'appliquer.

Le statut prévoit la défense fonctionnelle des fonctionnaires. Il faut l'appliquer.

De ce point de vue, la FNEC FP-FO conteste la décision du ministre de considérer comme grévistes les personnels du Lycée Chérioux de Vitry ayant fait valoir leur droit de retrait suite à l'agression d'un élève par des personnes extérieures à l'établissement.

Le respect par le ministère des procédures sur le droit de retrait est un élément indispensable dans la lutte contre la violence à l'école par la réunion des CHS et la mise en œuvre d'enquêtes donnant lieu à décision immédiate.

Le ministre va-t-il répondre aux revendications des personnels, va-t-il faire appliquer la réglementation existante en matière de protection des personnels et des élèves ?

Lançant la préparation des états généraux de la sécurité à l'école, le ministre a indiqué qu'il souhaitait « *mettre autour de la table tous ceux qui ont un rôle à jouer en matière de sécurisation dans les établissements scolaires* »

Si le ministre entend procéder en matière de sécurité à l'école comme le gouvernement l'a fait avec « les états généraux de l'industrie » ou les « Grenelle de l'environnement », il ne ferait que tourner le dos aux personnels et à leurs revendications, la FNEC FP-FO ne saurait l'accepter.

Par contre si le ministre ouvre des négociations, la FNEC FP-FO s'y rendra pour y défendre les revendications des personnels et l'application du statut. Il y a urgence pour rétablir les conditions indispensables de sécurité dans les établissements scolaires.

Montreuil, le 12 mars 2010